



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,
JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,
20 centimes par ligne
ON S'ABONNE
au bureau du journal, rue
du Pot-d'Or, N° 622, et chez
Messieurs les Directeurs des
Postes.

CHEMIN DE FER.

Table with multiple columns showing train schedules between Liège, Brussels, and other stations, including departure and arrival times.

ANGLETERRE. — Londres, le 31 juillet.

Dans la chambre des lords, séance d'hier, lord Brougham a demandé des explications sur les dernières ordonnances portées au Canada par lord Durham, en soutenant qu'il n'avait pas le droit de déporter des rebelles sans jugement, et surtout de les faire mettre à mort, s'ils quittaient le lieu de leur déportation.

Le vicomte Melbourne a pris ensuite la parole et a fait remarquer que, eu égard à l'état des affaires dans le Canada, et en considérant que les grands intérêts y étaient engagés, il était prématuré, imprudent, impolitique de sacrifier les intérêts du pays à des intérêts de parti.

Lord Brougham a soutenu que loin de faire en cela quelque chose d'impolitique, il était absolument nécessaire que la chambre eût la surveillance suprême de l'exercice du pouvoir dictatorial qui a été confié à lord Durham.

La motion de lord Ellenborough a été ensuite adoptée. — On lit dans une correspondance de Constantinople, en date du 4 juillet, publiée par le Morning-Herald, que le 10 juin, un vaisseau de ligne russe, deux frégates, un bateau à vapeur de la marine impériale et vingt-deux navires marchands ont été jetés à la côte, sur le littoral de la Circassie, par un des plus violents coups de vent qui soient jamais fait sentir dans la mer Noire.

On ajoute, dans les deux lettres, que tous les hommes de l'équipage qui n'ont pas péri dans les flots ont été impitoyablement passés au fil de l'épée par les Circassiens.

Le bateau à vapeur le Royal Tar a apporté des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 24 courant.

Le décret officiel pour l'élection de sénateurs et de députés a été publié, et le dimanche 12 août a été fixé pour procéder à ces élections. Le jour habituel pour l'assemblée des cortès ordinaires, est le 2 janvier de chaque année; aujourd'hui cependant on pense qu'à raison des embarras financiers du gouvernement, la réunion serait avancée. L'arrangement conclu avec la banque de Lisbonne et d'autres individus, pour avancer de l'argent par paiements hebdomadaires, expire au mois de septembre, et à moins qu'il ne soit renouvelé, le ministère ne pourra plus marcher.

FRANCE. — Paris le 1er août.

On lit dans le JOURNAL DES DÉBATS :

La Gazette d'Augsbourg déclare que depuis la déclaration de M. le comte Molé à la chambre des pairs l'étranger n'a plus pour le cabinet actuel la bienveillance qu'il avait

autrefois, bienveillance qui pour ce cabinet était, dit-on, un utile soutien. C'est en vérité se donner à bon marché des airs de protecteur. Car nous sommes persuadés que le cabinet actuel n'a jamais recherché ce patronage, et cette fatuité nous rappelle l'anecdote de mylord Stair qui, lorsque le duc d'Orléans fut proclamé régent par le parlement de Paris après la mort de Louis XIV, s'était placé dans une tribune fort en vue, se donnant beaucoup de mouvement, comme pour annoncer qu'il protégerait la régence, et auquel personne ne fit attention.

Nous n'avons jamais cru à la bienveillance sincère des cours du Nord pour la révolution de juillet : il y a dans cette révolution un péché originel que nous ne rachèterons jamais, et nous avons la conviction profonde que notre gouvernement, et que M. Molé en particulier, puisque c'est lui qu'on met en cause, ne feront jamais rien pour obtenir le baptême monarchique des puissances du nord. Nous sommes un gouvernement d'usurpation, comme on dit à Saint-Petersbourg et à Vienne; oui, d'usurpation, c'est-à-dire de droit populaire. C'est là notre principe, et le cabinet du 15 avril sera fidèle à ce principe, dût-on le disgracier dans le Nord et lui apprendre sa disgrâce par la GAZETTE D'AUGSBOURG. N'ayant jamais ni cherché ni su qu'il avait trouvé cette prétendue faveur dont parle la GAZETTE D'AUGSBOURG, il sera moins sensible au regret de l'avenir perdue.

— Il est fortement question de présenter à la session prochaine un projet de loi pour la diminution, si ce n'est même la suppression totale des droits sur l'importation des machines à vapeur, destinées aux chemins de fer.

— Le 28, une visite domiciliaire a été faite chez M. Aug. Billiard, ancien secrétaire-général du ministère de l'intérieur, prélet postérieurement à la révolution de juillet, par M. le commissaire de police Yvert, en vertu d'une commission rogatoire de M. Zangiacomi, juge d'instruction. M. Billiard étant à la campagne, on a brisé les serrures de son bureau, visité tous ses papiers, et fait des recherches jusque dans sa paillassade de son lit. Cette perquisition n'a eu aucun résultat.

— M. Raban a été mis, dit-on, au secret le plus rigoureux. Sa femme et ses apprentis, détenus comme lui, n'ont aucune communication entr'eux.

On annonce que M. Dubois, ancien rédacteur en chef du JOURNAL DU PEUPLE, a été arrêté dans la journée d'hier. On ne sait à quoi se rattache cette arrestation. (Siccle.)

— Nous venons de recevoir par le paquebot le London des nouvelles de New-York jusqu'au 10 juillet. Le congrès de Washington s'était ajourné après avoir passé un bill autorisant la vente des actions de la banque des Etats Unis, qui sont la propriété du gouvernement. Un autre bill avait été passé pour empêcher la circulation des anciens billets de la banque des Etats-Unis. Le bill proposé par M. Wright pour organiser la garde des deniers publics avait été rejeté par le sénat. Dans une assemblée des banques de Philadelphie, tenue le 5 juillet, il avait été décidé que les paiements en espèces seraient repris le 1er août prochain; M. Biddle et trois autres directeurs s'étaient opposés à cette reprise qu'ils vou-

liaient ajourner jusqu'au 1er janvier prochain. On dit que les appropriations de fonds votées par le congrès mettront le trésor à sec avant le mois de novembre.

UN VOL HARDI ET ORIGINAL.

M. Duroux habite seul, sur le plus reculé des boulevards extérieurs, entre la barrière de Belleville et celle des Trois-Couronnes, à Paris, une petite bicoque dont il cultive de ses mains le jardin, et où bien rarement un ami vient le visiter.

Avant-hier, cinq heures venaient de sonner, et M. Duroux quittait sa chambre à coucher pour entrer dans son petit jardin qui est de plain-pied, lorsqu'à sa grande surprise, il trouva étendus sur le gazon qu'il prend tant de peine à faire verdoyer et à arroser, trois jeunes gens d'assez mauvaise apparence et que ne semblaient pas le moins du monde déconcerter sa venue.

« Nous vous attendions, monsieur, dit en se levant et en venant à lui celui qui paraissait être le plus âgé; nous n'abuserons pas de vos momens, car ce que nous avons à vous demander est fort simple. — Qu'est-ce? que signifie ceci? dit M. Duroux, que l'aspect de ces trois individus a surpris, mais sans l'effrayer. — Ne craignez rien, reprend celui qui a porté la parole; voici tout uniment de quoi il s'agit : Vous êtes riche et vous devez avoir de l'argent. Il nous en faut; remettez-nous de bonne grâce ce que nous pourrions exiger de force, car, vous le voyez, nous sommes armés. »

Et en disant ces mots, le jeune homme, dont ces deux compagnons s'étaient rapprochés, présentait à la poitrine de M. Duroux la bouche béante de deux pistolets. Il n'y avait pas de résistance possible. En vain M. Duroux eût-il appelé; la maison entièrement isolée ne pouvait permettre d'attendre du dehors aucun secours.

« Ou est votre argent? disait l'effronté voleur d'une voix qui commençait à être moins douce. — Mais je n'en ai pas, répliqua M. Duroux; mon homme d'affaires touche mes revenus, et vous devez bien penser que, dans cette maison isolée, je ne garde que le strict nécessaire : à peine ai-je ici quelques pièces de 5 fr. pour satisfaire aux besoins de chaque jour. — Eh! mon Dieu, c'est tout ce qu'on vous demande. Entrez; remettez-nous ce que vous avez, et au moins nous quitterons-nous bons amis. »

Et en faisant cette invitation, le voleur l'accompagnait du geste et poussait insensiblement M. Duroux jusque vers la porte de sa maison. Une fois entré, il se dirigeait vers le secrétaire dont le propriétaire était contraint d'ouvrir lui-même le devant et les tiroirs. Deux cents francs environ s'y trouvaient serrés : les trois inconnus s'emparèrent de la petite somme; puis, d'un ton poli, l'orateur de la troupe s'adressant de nouveau à M. Duroux :

« Un homme comme vous, un propriétaire, dit-il, ne mange assurément pas dans l'étain; vous avez de l'argenterie, quelques convertis? — Eh! non, je n'ai pas d'argenterie ici, répliqua le malheureux M. Duroux à l'éternel investigateur; ou diable voulez-vous que j'aie l'idée d'apporter ici de l'argenterie pour me la faire voler. J'ai un ou deux convertis pour mon usage et au cas où il viendrait un ami. —

— Non pas, s'écrie-t-il vivement, cela n'empêchera pas de la fuir; je quitte Paris, je quitte la France.

— Eh! mon Dieu! où allez-vous donc?

— En Afrique!... à Constantine, le seul endroit où l'on se batte à présent; je viens vous faire mes adieux. Vous voyez que je suis calme et résigné... que mon parti est pris; que le temps de la faiblesse est passé.

— Et vous ne la verrez pas avant votre départ!

— Non, j'y suis résolu, dit-il, d'un ton ferme.

— Vous avez raison.

— Oui, j'ai raison... car je ne partirais pas.

Puis rougissant de ce souvenir :

— Adieu, me dit-il; vous ne me reverrez plus, ou vous me reverrez guéri!

Quelques jours après, il était à Marseille et voguait vers l'Afrique, où son régiment allait rejoindre le maréchal Clauzel. Il assista à cette première campagne, si pénible et si désastreuse; il m'écrivit :

« Nous n'avons point réussi. Je n'ai été que blessé, j'espérais mieux; mais le malheur s'attache toujours à moi; rien de ce que je veux n'arrive. Je ne puis ni vivre heureux, ni mourir glorieusement. Ma blessure sera longue, mais non pas dangereuse; dites-le à ma mère, et après elle aux personnes qui pourraient s'intéresser à moi... s'il y en a encore. »

Ce qui signifiait : allez voir la duchesse; donnez-lui de mes nouvelles; voulez dire : donnez-moi des siennes, ce que la raison eût peut-être blâmé... mais ce pauvre garçon était malheureux et souffrant; je n'eus pas le courage d'être raisonnable; et, pour lui donner la légère satisfaction qu'il me demandait, je me rendis au château; et m'informai de la santé de mon noble voisin.

FEUILLETON.

LA MAÎTRESSE ANONYME.

(Y, le Politique du 1er août.)

Il paraît que mes conseils ou mes reproches avaient eu quelque influence sur Georges. Il tint bon, il resta à Paris, ne vit plus la duchesse, qui était restée dans son château, et il s'occupa, ou plutôt il laissa sa mère s'occuper activement de son mariage. C'était un parti honorable sous tous les rapports, une bonne famille, une belle fortune. Une jeune personne fort bien élevée, pas très-jolie, mais eût-elle été un modèle de beauté, Georges dans ce moment n'en aurait pas été amoureux; il ne s'agissait pas d'inclinations, nous n'en avons que trop... Il suffisait d'un mariage de convenance, et celui-ci offrait toutes les garanties désirables... On s'était déjà entendu sur les conditions principales, et plus le moment approchait et plus Georges, malgré la gaieté qu'il affectait, me semblait triste et malheureux; je me repensais presque du conseil que je lui avais donné; mais sa mère en était si contente et me remercia tant... J'ai cru perdre mon fils, me disait-elle, j'ai tremblé pour ses jours ou du moins pour sa raison... car il avait des heures entières de folie et de délire où il ne me reconnaissait plus, moi, sa mère, et où il me parlait d'elle.

Voilà comment j'ai su son secret... mais maintenant, monsieur, le plus difficile est fait... Il est engagé, il a donné sa parole; pour rien au monde il ne voudrait y manquer et faire du tort à une famille d'honnêtes gens... Ainsi le voilà sauvé... il sera heureux... Cette idée et surtout la confiance de sa mère dissiperont mes craintes sur l'avenir de Georges; il devait y avoir dans l'instinct maternel plus de réalité que dans mes prévisions. Je les laissai donc s'occuper déjà de la corbeille et des préparatifs du mariage qui devait avoir lieu vers la fin du mois. Je retournai à la campagne surveiller mes ouvriers et promettant de revenir à Paris pour la noce.

L'époque en approchait et je calculais déjà mon départ, lorsqu'une voiture entra dans ma cour, et Georges en descendit avec cet air de fu-

reur que je lui connaissais et qu'il avait toujours quand il s'agissait de la duchesse; en effet, c'est encore d'elle qu'il est question.

— Et votre mariage? lui criai-je.

— Rompu à tout jamais!

— Par vous?

— Non, cela ne vient pas de moi; j'avais promis, et j'aurais tenu ma parole quand j'aurais dû en mourir, parce que cela me faisait du bien; cela m'était nécessaire; j'étais heureux de lui prouver que je l'avais oubliée et que je ne l'aimais plus... J'avais déjà tous mes papiers; nous avions jeté avec le notaire le projet de contrat, lorsque mon futur beau-père s'avisait d'aller aux informations... d'abord dans notre cercle, dans nos alentours, où tout m'était favorable; mais là il apprend que je vais souvent chez le duc et la duchesse, que je suis presque un ami de la maison, et, dans son orgueil bourgeois, flatté de voir confirmés par eux les renseignements qu'il avait déjà sur mon compte. Il arrive! Le duc était toujours très-souffrant, et il paraît que c'est Nisida qui le recuit.

J'ignore, mon cher ami, ce qu'elle lui a dit sur moi, de mon caractère, de ma conduite... beaucoup de bien sans doute selon son ordinaire... mais tourné d'une manière telle et avec tant d'adresse, que mon honnête homme de beau-père, qui n'est pas fort et n'entend pas malice, est revenu tout effrayé des éloges qu'on m'avait prodigués... et, par un détour plein de convenance et de délicatesse, il nous a exprimé tous ses regrets en nous disant que, pour se marier, sa fille était trop jeune encore.

— C'est peut-être vrai.

— Elle l'est moins qu'il y a deux mois quand il me l'a accordée, et il est évident que c'est une suite de son entrevue avec la duchesse... dont la conduite est affreuse... c'est-à-dire que c'est une ennemie déclarée, qui m'en veut, qui cherche à me nuire, que c'est entre nous maintenant une guerre ouverte, une guerre à mort. Il en sera de même de tous les mariages que je voudrai contracter... Il n'y a plus moyen maintenant, et il faut y renoncer.

— Malheur auquel vous vous résignez facilement... Voie indirecte pour revenir à elle!

Très-bien, mais c'est très-suffisant, deux couverts; remettez-les moi, je vous prie, et au plus vite; et puis vous avez la montre, nous vous en débarrasserons en même temps. Et toujours joignant le geste à la parole, le courtisane voleur s'emparait des couverts et de la montre, qu'il enveloppait dans un foulard, en compagnie des écus de cinq francs. Il n'y avait plus grand'chose à prendre, et les voleurs se disposèrent à se retirer, après s'être toutefois emparés d'une belle paire de pistolets qui se trouvaient dans un tiroir.

« Nous vous quittons, monsieur, dit alors celui qui avait toujours parlé, et il ne nous reste plus qu'une petite complaisance à réclamer de vous après un si bienveillant accueil. Nous sommes entrés chez vous par-dessus les murs, mais c'était de nuit, et il n'y avait pas d'inconvénient; maintenant qu'il fait jour, nous ne pourrions guère partir de même; remettez-moi donc la clef du jardin... Mais soyez sans crainte, nous vous la rendrons fidèlement une fois sortis. »

M. Duroux leur donna la clé, et les suivit au bout du jardin dont ils eurent soin de refermer sur eux la porte, et déjà, tout en réfléchissant à l'audace de ces malfaiteurs il se disposait à rentrer dans sa maison, lorsque de l'extérieur il entendit une voix qui l'appela :

« Etes-vous là ? Y êtes-vous ? » criait celui qui l'avait dévalisé. — Oui, répondit machinalement M. Duroux. — Portez-vous bien, au revoir, sans adieu. » Et comme ce dernier mot était prononcé, la clé de la porte, lancée par-dessus le mur du jardin, venait tomber aux pieds du propriétaire ébahi.

M. Duroux s'est immédiatement rendu près du commissaire de police du quartier, M. Moulner, à qui il a fait sa déclaration. Déjà une enquête est commencée sur ce vol original et si hardi, mais aucun indice n'a pu mettre encore sur la trace de ses auteurs. (Gaz. des Tribuns.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de la frontière, 25 juillet : Une affaire importante et décisive pour la Catalogne se prépare sous les murs de Cerga. Toutes les forces carlistes et chrétiennes disséminées sur l'extrême frontière se concentrent aux environs de cette place.

— Les opérations de l'armée du centre ont enfin commencé contre Cabrera. C'est le 25 de ce mois que les troupes du général Oraa se sont à la fois ébranlées d'Alcaniz et de Teruel, dans le Bas-Aragon, et de Murviedro, dans le royaume de Valence, pour se porter, par un mouvement convergent, contre les places de Morella et de Cantavieja. Les troupes ont emporté avec elles pour trois jours de rations.

Le général Oraa a adressé de Teruel, avant de mettre ses troupes en mouvement, des proclamations à ses soldats et aux habitants d'Aragon et de Valence. San Miguel en a fait autant avant de partir d'Alcaniz.

— On écrit de Saragosse au PHARE DE BAYONNE que le colonel de cavalerie don Antonio Dancausa a été chargé, dit la SENTINELLE DES PYRÉNÉES, par le général Maroto du blocus de Pampelune en remplacement du commandant Osma, fait prisonnier devant cette place et fusillé ensuite par les chrétiens.

Le bruit court, suivant le MÉMORIAL DES PYRÉNÉES, qu'Espartero est tombé malade dans la journée du 20 et qu'il est alité. Pour l'attaque d'Estella il a réuni plus de 50,000 hommes et une formidable artillerie. On porte à 20,000 hommes environ le nombre des royalistes qui défendent la place.

HOLLANDE.

On lit dans le HANDELSBLAD : Nous recevons aujourd'hui de notre correspondant de Londres, en date du 28 juillet au soir, la communication suivante :

Hier on en est venu ici à un certain résultat; l'on a fait connaître à votre ambassadeur, les sacrifices que l'on réclame de nouveau de la Hollande, avant que de procéder à la signature des 24 articles. On ne parle pas de la question du territoire, mais principalement de l'arrière de la dette, dont la France et l'Angleterre ne veulent plus entendre parler.

Un sentiment de réserve me défend de vous communiquer, pour le moment, les représentations qui seront adressées demain à cet égard à votre gouvernement, plus encore de vous dire ce que j'en pense; mais il est sûr,

été sa petite fille... mais ce n'est pas une raison. J'admire comme lui tant de bonté unie à tant de charmes. Plus je regardais ce front calme et serein, siége de la candeur et de la vertu... et moins je pouvais ajouter fois aux idées de Georges. La porte s'ouvrit; entra le major; j'observai avec attention; à peine si elle continua la lecture qu'elle faisait au vieillard; c'était celle d'un journal: NOUVELLES EXTERIEURES: Armée d'Afrique... A ce mot sa voix baissa, et à mesure qu'elle lisait le récit de l'assaut et de la retraite, ses mains tremblaient; sa voix devenait plus brève, moins intelligible et plus pressée... comme si elle eût hâté d'arriver à la fin du bulletin... au point que son mari lui cria plusieurs fois: pas si vite, et le major Hollydai, ennemi naturel de la vivacité, attesta gentement qu'il n'y avait pas moyen de la suivre.

— Recommencez, lui dit le duc.

— La pauvre femme eut un mouvement d'angoisse impossible à décrire et cependant, après avoir levé les yeux au Ciel comme pour lui demander du courage, elle allait reprendre l'éternelle lecture: j'eus pitié d'elle, et, pour abrégier son tourment, je déclarai que j'avais des nouvelles directes et positives de l'événement, une lettre de M. Georges. Tous ceux qui étaient là, et même le malade, firent un mouvement, excepté Nisida qui restait immobile, mais elle jeta sur moi un regard qui semblait me remercier, un regard où brillait une tendresse si vive et si pure !... les Anges doivent regarder ainsi, et dès ce moment sa cause fut gagnée... Je ne me chargeai de rien comprendre, ni de rien expliquer;... ce que je savais et ce que j'aurais juré, c'est qu'elle n'était point coupable.

A peine avais-je fini ma lecture que son front avait repris sa sérénité habituelle. Elle me chargea de quelques mots de bienveillance et d'amitié pour Georges puis, reportant les yeux vers son mari, elle ne le quitta plus, ne s'occupant plus que de lui, comme si elle eût voulu expier par un nouveau zèle, le peu d'instants donnés à une autre pensée qu'à celle de ses devoirs.

Par malheur, des soins si généreux et si assidus devaient être inutiles, le docteur avait prophétisé juste et le duc, condamné par son âge plus encore que par la Faculté, laissa bientôt un beau château, une veuve charmante et une fortune considérable.

La duchesse passa les six premiers mois de son deuil seul à la cam-

et je n'ai pas besoin de le cacher, que l'on veut vous frustrer de votre bon droit, qu'il est impossible de méconnaître.

Votre cabinet doit maintenant juger si les intérêts de la Hollande ne permettent pas les sacrifices qu'on lui demande.

— Nous apprenons que M. Rochussen, directeur de nos entrepôts, partira au commencement de la semaine prochaine pour Berlin, pour y négocier, au nom du cabinet de La Haye, un traité de commerce avec la Prusse.

BELGIQUE — Bruxelles, le 2 août.

Hier, avant l'ouverture de la séance du conseil communal, on a annoncé que M. Rouppe était à toute extrémité. M. le docteur Froimont qui ne le quitte plus a manifesté la crainte qu'il ne passât pas la journée. M. le bourgmestre travaillait cependant encore mardi à six heures du soir et mercredi matin, il s'est fâché contre M. Waffelaer, secrétaire de l'administration municipale, qui lui assurait qu'il n'était survenu aucune dépêche, et qu'il n'y avait rien à la signature. MM. les échevins avaient ordonné, que, pour ménager ses forces épuisées, aucune affaire ne lui fut soumise.

— Une personne de cette ville a reçu du camp de Béverloo une lettre du capitaine qu'on avait cru tué, d'après le bruit qui en avait circulé. Il se porte très-bien et annonce qu'il se rendra à Bruxelles dans quelques jours.

— La nouvelle station du chemin de fer à Bruxelles, divisée en plusieurs compartiments, et que l'on construit à côté du bureau existant, sera achevée pour le jour de l'ouverture de la section de Gand à Bruges, c'est-à-dire pour le 12 de ce mois. Les bureaux où se délivreront les billets sont adossés à la première muraille de l'enceinte, entre les deux portes d'entrée. Les salles d'attente sont dans le fond, et s'ouvrent sur le rail-way. La station actuelle sera conservée comme station de sortie et partagée en deux. Il y aura une sortie pour les voyageurs sans bagage et une autre pour ceux qui ont des bagages à réclamer.

Des instructions viennent d'être données pour l'établissement de stations du même genre partout où l'emplacement définitif est bien déterminé. A Bruxelles, on a pu utiliser des bâtiments déjà existants, ce qui a permis d'aller très-vite.

— Les étalons achetés, cette année, en Angleterre, pour le haras de l'état, sont déjà arrivés à Tervueren. Ils sont jeunes, très-beaux et d'une grande force, tels qu'on les désire dans le pays.

— A l'exemple de quelques autres villes du royaume, Termonde est en train d'organiser une exposition d'objets d'art, d'agrément et d'industrie. Les objets exposés seront tirés au sort entre les souscripteurs et le produit en sera consacré à l'asile que cette ville se propose d'ouvrir à la vieillesse indigente. L'appel fait aux sentiments philanthropiques a eu de nombreux échos. Déjà depuis quinze jours la reine a envoyé à la commission un magnifique coussin, chef-d'œuvre de broderie, qui fait l'admiration de tous ceux qui sont admis à le voir. Nombre de dames de distinction, entre autres Mmes. de Schiervel, de Mérode et de Stassart ont largement aussi fourni leur contingent. Quelques célébrités artistiques du pays ont bien voulu, de leur côté, promettre l'appui de leur talent. Enfin le nombre et la beauté des tributs recueillis dès maintenant surpassera de beaucoup l'attente générale.

Bruxelles, le 2 août. (5 heures.) — Aucun changement à la Bourse dans l'apathie des transactions. Une seule valeur a obtenu la faveur d'un quart de hausse, les autres restent sans affaires, demandés ou offerts aux cours précédents. Nous le répétons, cette stagnation fatigante, elle ronger le crédit, et, si on doit l'attribuer aux causes politiques, ce sont temps qu'elles prennent fin. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 A., 5 p. c. 101 5/4, 4 p. c. 92 1/4 P., 5 p. c. 74 3/8 P.; à peu près délaissés. Société Générale titres en nom fl. 851 P., certificats au porteur émission de Paris 1760; Société de Mutualité en hausse 1171 25 1/2 50 (117 1/8 1/4) A., Banque de Belgique demandé 1410 (141) A., point de vendeurs; Canal de la Sambre à l'Oise 1125 (112 1/2) P.; Société Nationale 1250 (125) P.; Chemin de fer: Sambre et Meuse 91 (435) P.; de Cologne 997 P.; Caisse de Valenciennes 980 A.

Les fonds espagnols étaient un peu mieux tenus, et le cours de 20 7/8 n'a pas varié, on ferme acheteurs à ce prix. Les petites primes étaient recherchées à cause des événements militaires qui ne peuvent manquer d'avoir lieu dans un délai très-rapproché, car Oraa a aussi commencé son mouvement dans le bas Aragon et les sièges de Cantavieja et de Morella vont être entrepris en même temps.

Bien en huiles. Antvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 20 5/4 A 15/16; Banque de l'Industrie 118 1/4 1/2; Banque Commerciale 204 208.

pagne avec son fils; elle ne voulait voir personne; elle ne reçut personne, pas même son cousin le major, circonstance dont je pris note.

Il est vrai que, bien avant l'année écoulée, le château avait été ouvert à la société, toutes celles des environs y affluèrent. Le major n'y demeura plus; mais on l'y voyait très souvent, et bien d'autres encore, tous les élégants de Paris, ceux du moins qui aiment les jolies veuves et les grandes fortunes venaient assidûment, et il y en avait beaucoup. Nous avions même fait du tort aux courses de Chantilly, et le maître de poste de La Ferté prétendait avec un sentiment de fierté pour le pays qu'il n'avait jamais vu autant de calèches que cette année.

Une nouvelle cependant diminuait l'ardeur des prétendants; on apprit que le major Hollydai, le plus proche parent du défunt, s'était mis sur les rangs et affichait hautement ses prétentions à la main de sa cousine. Bientôt le bruit courut que sa recherche était agréée. Il y eut des paris pour, et des paris contre; toujours comme aux courses de Chantilly. Quant à moi, je l'avoue, je tremblais, et n'aurais osé parier maintenant pour personne.

L'année de deuil était écoulée depuis un mois, et des personnes bien instruites, entre autres notre maire, qui le tenait d'un de ses confrères d'une commune voisine, assuraient que la première publication serait pour dimanche prochain.

Je réfléchissais à tout cela au coin de mon feu lorsque la porte s'ouvrit, et un officier me sauta au cou, c'était mon ami Georges, qui s'écria: A nous cette fois-ci, à nous Constantine! Toutes les campagnes, par bonheur, ne se ressemblent pas, et les succès de cette année ont glorieusement réparé l'échec de l'année dernière. Notre artillerie a fait des miracles. C'est un général d'artillerie qui avait le commandement en chef, et qui va, dit-on, être nommé maréchal.

— Tant mieux, les officiers qui ont commandé sous lui vont sans doute aussi avoir de l'avancement?

— C'est possible... Mais vous savez que je n'ai pas d'ambition... Tous mes desirs avaient été de revoir la France et de retrouver mes amis.

— Il y en a, lui dis-je, que vous ne retrouverez pas... Le duc est mort.

— Je le savais, me dit-il d'un air préoccupé... et il garda le silence.

— Je devinais bien ce qu'il attendait de moi. Il ne voulait pas me par-

LIÈGE, LE 3 AOUT.

DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Le Courrier de la Meuse nous reprochait, avant-hier, d'être sortis des limites de la modération et de la vérité, en traçant, il y a quelques jours, non pas un tableau, mais une simple esquisse de la situation de l'instruction primaire dans les campagnes. Il lui paraissait que nous avions mis de l'exagération dans les teintes sombres et que l'état de l'instruction était loin d'être aussi déplorable que nous voulions le faire croire. Nous n'avons parlé cependant que d'après des faits que nous avons souvent constatés nous-mêmes, dans quelques parties de nos provinces, et qui nous ont donné la conviction intime que nous avons rétrogradé, depuis la révolution, sous le rapport de la bonté des méthodes et de la capacité des instituteurs. Il ne faut pas croire pour cela que nous regrettions le régime hollandais, ainsi que l'insinue notre confrère. Le gouvernement déchu n'a pas eu de plus ardens adversaires que nous, et si jamais la Belgique était menacée d'une restauration, nous ne serions pas les derniers à repousser avec énergie le joug qu'on tenterait de lui imposer. Nous demandons que l'enseignement reste libre, et que la disposition de notre pacte fondamental qui consacre cette liberté, reçoive son application la plus large. Nous voudrions seulement que, tout en laissant, à la concurrence privée, le droit d'ouvrir des écoles partout où elle le juge convenable, le gouvernement intervint, à son tour, activement, dans l'érection des écoles; car un de ses premiers devoirs est d'instruire et de moraliser le peuple. Nous aimerions aussi qu'il s'occupât de la propagation des méthodes d'enseignement qui ont produit de si heureux résultats, avant la révolution, sans qu'il fut autorisé toutefois à imposer ces méthodes aux instituteurs qui ne relèvent pas directement de lui. L'expression de ce vœu n'a rien que de légitime. Il ne blesse, sous aucun rapport, la liberté de l'enseignement et ne porte aucune atteinte aux droits d'autrui.

Mais, nous objecte-t-on de quelles méthodes voulez-vous parler? Il faudrait décider quelles sont les meilleures méthodes, et l'on sait que toutes les opinions sont loin de s'accorder sur ce point. Il y a des méthodes vicieuses, on en convient; mais ces méthodes sont généralement abandonnées. — Nous allons répondre à notre confrère — La meilleure méthode, à nos yeux, est celle de l'enseignement simultané, parce qu'elle développe, de bonne heure, chez les enfants, la faculté de raisonner. Elle attire leur attention sur les objets matériels représentés par les sons et les caractères, et leur fait connaître les attributs et les qualités des corps; elle leur donne l'explication d'une foule de rouages qui se rattachent aux opérations de leur jeune intelligence; elle leur montre la liaison des choses, et les porte à penser, à réfléchir sur ce qu'ils font, sur ce qu'ils voient. Cette méthode est généralement adoptée dans les écoles primaires de la Hollande. C'est aussi de là qu'elle a été introduite en Belgique. Témoins des merveilleux résultats qu'elle a produits, MM. Cuvier, Guizot et Cousin, qui l'ont étudiée à fond, ont cherché, à leur tour, à l'importer en France, après s'être convaincus de sa bonté. L'éloge que ces trois hommes distingués en ont fait à différentes reprises, et leurs efforts pour l'acclimater dans leur pays, prouvent donc qu'elle est supérieure à toutes les autres méthodes connues auparavant.

Et cependant, trouveriez-vous en Belgique beaucoup de villages, je ne parle pas des villes, où elle soit usitée? Non. Sur cent villages il en est à peine un seul qui renferme une école ou cette méthode soit mise en pratique. La raison en est simple. D'abord, l'invention de cette méthode est due à l'illustre fondateur de la société TOT NUT VAN T ALGEMEEN: elle est donc entièrement d'origine hollandaise et même protestante. Or, en beaucoup d'endroits, cette origine seule constitue, aux yeux des curés, un titre de proscription. On ne veut pas de l'enseignement hollandais; c'est absurde, mais cela est ainsi. Ensuite, pour que cette méthode produise d'heureux fruits, il faudrait qu'elle fût appliquée par des hommes instruits, et ces hommes manquent presque partout.

A cet égard, nous invoquerons le témoignage d'un administrateur éclairé, qui, depuis dix ans, s'occupe avec zèle de l'amélioration de l'enseignement public, et qui a parcouru les diverses localités de notre royaume, pour s'assurer par lui-même du degré d'instruction des instituteurs primaires. (1) Voici comment il s'exprime dans un ouvrage très-inté-

(1) M. Dupeitiaux.

ler de la duchesse; mais il espérait que, le premier, j'amènerais la conversation sur ce sujet; j'y avais une répugnance mortelle; les mauvaises nouvelles s'apprennent toujours assez vite...

Je revins donc à Constantine, il ne me répondit que par des monosyllabes; j'insistai de nouveau, et, cette fois, il me reçut comme un Bédouin, comme un Arabe, comme il n'aurait pas reçu Achmet-Bey lui-même.

— Parbleu, me dit-il avec impatience, nous avons le temps de parler batailles; quelles nouvelles, en ce pays-ci?

Il fallut bien alors lui faire part de la demande en mariage du major irlandais.

— Cela devait être, me répondit-il froidement; je devais m'y attendre... Il est tout naturel qu'elle épouse le père de son enfant... C'est convenable, et a-t-elle accepté?

— On dit que oui.

— Et à quand ce mariage?

— Très-prochainement, à ce qu'on dit.

Alors, il devint furieux, et s'emporta contre la duchesse, selon son habitude, car sa vie entière n'était qu'une colère continuelle contre elle, lui qui, pour tous les autres, était l'indulgence et la bonté même.

— Mais, lui dis-je, vous approuviez tout à l'heure ce mariage, vous le trouviez convenable?

— Je ne dis pas non, mais puis-je trouver convenable une union aussi prompte! Au bout d'un an, à peine veuve, n'est-ce pas blesser toutes les bienséances que d'afficher une tendresse si vive et si empressée... elle qui me jurait, avant mon départ, qu'elle ne l'aimait plus;... mais, dès qu'elle le disait, je ne devais en rien croire... car cette femme-là a passé toute sa vie à me tromper et à se jouer de moi.

Et il marchait à grands pas dans la chambre, et probablement Nisida n'en eût pas été quitte pour cette première tirade. D'autres allaient suivre l'entrée du maître, qui avait un air de triomphe.

Je devinais qu'il avait une nouvelle. C'est quelque chose en province qu'une nouvelle dont on est possesseur. C'est de l'occupation et de l'importance pour toute une journée.

(La fin à demain.)

ressant qu'il vient de publier sur cette matière : « Qu'apprend-on aux enfans, dans nos écoles primaires, en général ? On leur apprend à lire, à écrire, et à calculer un peu. Or, une instruction aussi restreinte, aussi mesquine, équivaut presque à l'absence de toute instruction ; et il est impossible qu'elle soit meilleure, car les instituteurs n'ont eux-mêmes qu'une instruction très-incomplète ; ils savent à peine ce qu'ils sont chargés d'enseigner ; ils n'ont pour la plupart, que des notions très-superficielles des méthodes, dont ils croient cependant pouvoir faire impunément l'application à l'instruction d'enfans, UN PEU PLUS IGNORANS QU'EUX. » Ces paroles sont parfaitement vraies ; nous avons été souvent dans le cas de nous convaincre, par nous mêmes, de l'ignorance de ces maîtres d'école improvisés, qui, sans études préliminaires, se sont constitués les dispensateurs de la science.

Il est encore un autre témoignage que nous pouvons invoquer : c'est celui des gouverneurs et des députations des diverses provinces qui sont presque tous d'accord pour signaler la décadence de l'instruction primaire : Liège, le Hainaut, le Limbourg, le Luxembourg, le Brabant, ont élevé tour à tour des réclamations contre l'incurie du gouvernement qui laisse cette instruction dans un complet abandon.

« Je reconnais, dit M. le gouverneur du Luxembourg, dans l'exposé de la situation de cette province en 1854, je reconnais que les écoles sont nombreuses ; chaque village, chaque hameau à la sienne, et comme les instituteurs sont presque partout choisis par les pères de famille, sans l'intervention de l'autorité, là où les électeurs n'ont pu s'entendre sur les choix à faire, il y en a deux et même trois. Mais, je le dis avec peine, ce grand nombre d'instituteurs atteste moins l'état florissant de l'instruction que sa décadence. Plusieurs ont à peine les premières notions des connaissances dont ils se font les professeurs : il en est qui ne tiennent école, durant trois ou quatre mois d'hiver, que dans l'impuissance où ils sont, à cette époque rigoureuse de l'année, DE CONTINUER LEUR MÉTIER DE MAÇON OU DE CHARPENTIER. »

L'exposé de la situation de la province de Brabant, pour 1856, a fait connaître, d'un autre côté, que dans certaines localités, en assez grand nombre, les bonnes méthodes ont été abandonnées, après 1850. L'exposé de 1855 signalait déjà l'abandon, dans plusieurs communes rurales, des écoles tenues par les instituteurs brevetés, et le retour aux anciennes méthodes. Il est vrai, ajoutait-il, que le nombre des écoles est augmenté depuis 1829 ; mais cette augmentation n'implique pas l'existence d'un progrès réel. En effet, la plupart de ces écoles sont mauvaises ou médiocres, et un grand nombre d'instituteurs manquent des capacités nécessaires pour l'enseignement.

M. le gouverneur du Hainaut n'admet pas non plus que le grand nombre d'écoles soit un signe de prospérité : « Il ne faut pas se faire illusion, dit-il dans son rapport de 1854, sur l'augmentation du nombre des écoles et des élèves qu'on remarque dans les tableaux statistiques. Les chiffres, dans cette matière, ne présenteraient une preuve des progrès de l'instruction publique, qu'autant qu'ils seraient appuyés de données exactes sur les qualités des instituteurs et la bonté des méthodes qu'ils emploient. Or, il est impossible de les fournir, depuis que la suppression des commissions provinciales a laissé, sans surveillance, les établissemens d'instruction. »

Dans la province de Limbourg, les instituteurs en général, ne sont pas plus capables que dans les provinces de Luxembourg et du Brabant. Ainsi en 1857, 45 instituteurs (et non pas candidats-instituteurs) tant brevetés que non brevetés sous le gouvernement précédent, se sont présentés aux examens établis par le conseil provincial. Un nombre comparativement assez petit a été ajourné. Quelques-uns de ceux qui ont été admis ont répondu avec distinction aux questions qui leur ont été posées ; MAIS LA PLUPART N'ONT FAIT PREUVE QUE DE CONNAISSANCES MÉDIOCRES.

Ajoutons à ces plaintes l'expression des vœux formés par la députation de Liège, pour qu'une bonne loi sur l'instruction moyenne et primaire vienne prouver bientôt au pays que le gouvernement est pénétré de la nécessité de réparer l'instruction dans toutes les classes, et soyons persuadés que, si l'instruction était dans un état aussi florissant qu'on voudrait le faire croire, on n'entendrait pas ce concert de doléances et de réclamations qui s'élèvent de tous côtés.

(LA FIN A DEMAIN.)

Nous apprenons que, par une disposition ministérielle toute récente, la résidence de M. l'ingénieur en chef Simons vient d'être fixée à Liège. Nous applaudissons à cette mesure, qui nous promet que bientôt les travaux relatifs à notre chemin de fer, seront repris et continués avec activité.

Le *Courrier Belge* renferme un article dans lequel il cherche à se justifier des imputations que contenait la dernière lettre de M. Brohé. Quand M. Jobard aura élagué de sa réponse les personnalités injurieuses qu'il adresse au *POLITIQUE*, qui n'est absolument pour rien dans la querelle de ces Messieurs, le *POLITIQUE* reproduira cette réponse. Jusques-là, il n'en fera rien.

Le *COMMERCE BELGE* veut à tout prix passer pour être bien informé de tout ce qui se fait soit à la Conférence de Londres, soit dans le sein du cabinet belge. Nous maintenons comme exacte ce que nous avons dit, à savoir que la Conférence ne devait pas se réunir avant le 1^{er} août. Nous pouvons ajouter qu'il n'y a rien de vrai dans ce que publie le *COMMERCE* d'hier sur les conférences de cabinet qui auraient eu lieu à Bruxelles, au sujet de nouvelles arrivées de Londres.

(INDÉPENDANT.)

La cour d'appel s'est réunie ce matin en la chambre du conseil pour procéder au choix des candidats pour la place d'avoué vacante près de cette cour, par suite du décès de M. Magnée. Elle a élu premier candidat M. Alphonse Moxhon ; deuxième candidat, M. Coune, avoué à Huy, et troisième candidat M. Lamaye, avocat.

Le collège des bourgmestre et échevins vient d'autoriser un entrepreneur d'omnibus de cette ville, M. Gysselinck, à établir des *Vigilantes* dites *Liégeoises*, à l'instar de celles de Gand et Bruxelles, qui stationneront sur nos principales places publiques. Ces voitures contiendront deux voyageurs au moins ; elles reposeront sur train à quatre roues, en sorte qu'elles offriront toute sécurité aux personnes qui en feront usage. Leur circulation ne se bornera pas à l'intérieur de la ville. Elles se rendront aussi dans tous nos environs. Un tarif, basé sur ce qui a lieu ailleurs, est déjà approuvé par l'administration tant pour l'intérieur que pour l'extérieur. L'utilité d'une telle entreprise nous paraît en assurer le succès.

Hier, MM. Adolphe Delvaux, de Liège, et Louis Trasenster, de Beaufays, ont subi, AVEC LA PLUS GRANDE DISTINCTION, devant le jury de l'école des arts et manufactures et des mines, l'examen requis pour être admis aux cours de la troisième année d'études de ladite école.

Le tirage de la Tombola organisée par M. Leroux, libraire, en faveur des familles victimes de l'explosion de la houillère de l'Espérance, et dont il ne reste plus que quelques billets à placer, aura lieu dimanche, à midi précis, au local de la société d'émulation.

M. Masset, l'un de nos compatriotes actuellement à Paris, jeune compositeur fort estimé dans le monde musical, vient de publier sept romances nouvelles, pleines de grâce et d'originalité et qui se trouvent à Paris sur tous les pianos. Voici les titres de ces romances : PAUVRES AMOURS. — LA SOUVENANCE. — LA TRADITION. — LE GONDOLIER. — LE PIRATE. — JACQUOT. — A LA NUIT.

Musard s'est emparé des motifs de Jacquot et en a composé un de ses meilleurs quadrilles.

Nous ajouterons que M. Masset va s'occuper d'un opéra-comique. Un auteur français achève en ce moment le libretto. Le talent dont notre compatriote a fait preuve dans ses précédentes compositions fait bien augurer de cette œuvre future.

Deux petites merveilles, l'une âgée de huit, l'autre de dix ans, Bériot et Servais en miniature, les frères Mottenhauer, d'Erfurth, ont donné hier, à la *Société d'Harmonie*, un spécimen brillant de leur talent musical. Les amateurs qui ont entendu ces enfans intéressants les ont engagés à donner une soirée vendredi prochain, au foyer de la salle de Spectacle. Pas de doute que tout ce que Verviers renferme d'amateurs nés y donne rendez-vous et n'accueille ces jeunes artistes comme dernièrement leurs aînés.

(JOURNAL DE VERVIERS.)

SOCIÉTÉ ROYALE D'HORTICULTURE DE LIÈGE.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 2 juillet, et sur la proposition de M. Dozin, a statué qu'il sera ouvert une exposition de Dahlias, le 16 septembre prochain, et qu'elle aura lieu à la salle des Pas Perdus de la Maison-de-Ville, si les autorités le permettent. Il sera décerné à cette occasion deux médailles en argent comme prix pour les plus belles collections, l'une aux amateurs, l'autre aux jardiniers.

MM. Emile Defresne, Lambinon-Martini, Dozin, Leroux, notaire à Visé, Gathy, de Hermalle, ont été nommés membres du jury auquel les membres de l'administration se joindront, selon le règlement.

Le jury s'assemblera la veille à 3 heures. L'exposition durera trois jours.

Le 15 août à 6 heures du soir, il y aura séance générale pour la nomination du secrétaire et la présentation de nouveaux membres.

M. Dujardin et M. Fallon sont partis hier pour Londres où ils suivront les négociations sur la dette. La nouvelle du départ de M. Dumortier pour Londres n'est pas fondée.

(OBSERVATEUR.)

— On écrit d'Anvers, 2 août : Un accident est arrivé hier au chemin de fer. Une roue de la locomotive s'était cassée près du Vieux-Dieu. Des signaux furent faits à la station d'Anvers, d'où l'on envoya une seconde locomotive pour remplacer celle dont la roue était cassée. Elle a rencontré celle-ci, et l'a presque entièrement brisée. Les voyageurs ont dû venir à pied jusqu'à Anvers.

— C'est le premier août 1858, que l'esclavage a expiré dans les Indes-Occidentales. Six cent soixante-douze mille noirs, devenus apprentis le 1^{er} août 1854, vont entrer en possession de la liberté.

— On écrit de Milan, 22 juillet : « Plus nous approchons de l'époque du couronnement et plus les bruits d'une amnistie politique prennent de la consistance. Ce qui est certain, c'est que cette amnistie ne sera pas générale ; elle ne contiendra que des grâces personnelles. Le duc de Modène suivra la même marche ; une personne bien informée écrit de cette ville que le duc a déjà signé vingt-cinq lettres de grâce pour des émigrés politiques. »

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE. — EXAMENS. — NOMINATION DU JURY.

Un arrêté royal du 31 juillet, porte entr'autres dispositions : Un jury, composé de sept membres et d'autant de suppléants, sera chargé, pour la présente année, d'examiner les personnes qui se présenteront, afin d'être admises à exercer la médecine vétérinaire en Belgique et de délivrer des diplômes de premier, deuxième et troisième rangs à celles qui en seront jugées dignes.

Le jury sera composé de la manière suivante : Membres titulaires. — Les sieurs Froimont, docteur en médecine, professeur à l'école vétérinaire et d'agriculture de l'état ; Graux, docteur en médecine, médecin en chef du grand hôpital civil de Bruxelles, professeur à l'école vétérinaire et d'agriculture de l'état ;

Verheyen, médecin vétérinaire de 1^{re} classe, inspecteur du service vétérinaire de l'armée ; Godart, médecin vétérinaire de 1^{re} classe à Mons ; Everts, médecin vétérinaire de 1^{re} classe à Liège ; Dupont, médecin vétérinaire de 1^{re} classe à Tournay ; Gaudy, médecin vétérinaire de 1^{re} classe, professeur à l'école vétérinaire et d'agriculture de l'état.

Membres suppléants. — Les sieurs : Delwart, médecin vétérinaire de première classe, professeur à l'école vétérinaire et d'agriculture de l'état ; Crevecœur, médecin vétérinaire de première classe à Terwueren ;

Brogniez, médecin vétérinaire de première classe, professeur à l'école vétérinaire et d'agriculture de l'état ; Dèle, médecin vétérinaire de 1^{re} classe à Anvers ; Foelen, id. id. à St.-Trond ; Houben, id. id. à Fexhe-lez-Slins ; Houba, id. id. à Marche.

Une indemnité de 25 fr. par jour de session sera payée aux examinateurs. Les membres du jury, étrangers à la ville de Bruxelles, recevront la même indemnité pour chaque jour de voyage et de séjour.

La session du jury sera de douze jours ; nous nous réservons toutefois de la prolonger, en cas de nécessité ; elle commencera le premier mardi de septembre.

— Un arrêté ministériel du 1^{er} août : Vu l'arrêté royal du 31 du mois dernier, portant institution d'un jury chargé, pour la présente année, d'examiner les personnes qui se présenteront afin d'être admises à exercer la médecine vétérinaire en Belgique ;

Voulant déterminer les dispositions réglementaires pour l'exécution de cet arrêté,

Dispose : Art. 1^{er}. Les inscriptions pour les examens seront prises, soit au bureau de l'agent comptable de l'école vétérinaire et d'agriculture de l'état à Bruxelles, soit à l'administration de l'école vétérinaire de Liège.

Elles devront être accompagnées du paiement des frais dont le montant reste fixé à cinquante-deux francs quatre-vingt-onze centimes (fl. 25.)

COUR D'APPEL DE LIÈGE.

ARRÊT DU 1^{er} AOUT 1858.

PLÉTINKX CONTRE LA VEUVE MARCOTTY.

Dans le droit : Y a-t-il lieu, sans avoir égard à la demande de sursis, de déclarer que le premier juge était incompétent ?

Attendu que la résistance à l'exécution d'une ordonnance de justice peut donner lieu à des dommages-intérêts et même, selon les circonstances, à des poursuites criminelles ou correctionnelles, mais qu'elle ne peut, dans l'espèce, autoriser un sursis, les parties ayant plaidé à toutes fins, et l'exécution préalable qui serait ordonnée ne pouvant être que frustratoire, si l'incompétence du premier juge se trouve reconnue ;

Attendu que la chambre n^o 52, dont il s'agit à la cause, fait partie des bâtimens de la caserne de St-Martin à Namur ; que le numéro qu'elle porte indique suffisamment qu'elle est comprise dans la série des chambres de ladite caserne, laquelle a été continuellement occupée par les troupes et l'était encore au moment où la veuve Marcotty en a été expulsée ; que c'est à titre de casernement que, dès l'année 1852, l'autorité militaire avait disposé de cette chambre où elle avait logé Marcotty, adjudant-sous-officier en activité de service, où elle avait laissé cet adjudant après sa retraite, et où, après lui, elle a laissé sa veuve, qui y tenait une cantine, sans qu'il soit intervenu aucun fait qui ait changé le titre de la détention de cette dernière ; qu'en effet la veuve Marcotty ne justifie d'aucun acte d'autorisation de la part de l'autorité communale ; que, loin que ladite veuve puisse se prévaloir d'un acte de cette espèce, il n'est pas même établi que l'autorité communale ait eu connaissance du séjour de cette femme dans l'intérieur de la caserne avant la lettre de l'architecte de la ville du 4 janvier 1858 ; que, d'un autre côté, c'est seulement par ses lettres des 8 et 14 juin de la même année que le colonel commandant d'armes à Namur informe les bourgmestre et échevins qu'ils pourront disposer de la chambre n^o 52 et que ce local pourra être mis à l'usage de la garnison aussitôt que les besoins l'exigeront ; qu'antérieurement à cette époque il ne conste d'aucun acte d'où l'on puisse induire que la ville de Namur fût entrée en possession de cette chambre, ou que l'autorité militaire en eût été dépossédée ; que même, aux termes de l'article 25 du décret du 16 septembre 1811, les villes ne peuvent disposer d'un bâtiment militaire non occupé qu'avec l'autorisation de M. le ministre de la guerre ; que si cet article n'est relatif qu'aux villes fortifiées et en supposant que la ville de Namur n'ait pas été replacée au rang des places fortes par la résolution des puissances alliées d'en reconstruire les fortifications et par le fait même de leur reconstruction, dans tous les cas ledit article 25 a été rendu applicable aux villes non fortifiées par l'art. 27 qui le suit ;

Attendu que la police des casernes appartient essentiellement à l'autorité militaire et que dès-lors cette autorité a eu le droit d'en expulser une femme dont la présence pouvait y troubler l'ordre ;

Que la veuve Marcotty ne rapportant aucun titre et n'ayant qu'une détention précaire, il s'agissait uniquement dans l'espèce d'une mesure d'ordre et de discipline militaires, dont le premier juge ne pouvait connaître, d'autant plus que la ville, propriétaire des bâtimens des casernes, n'était pas en cause.

Par ces motifs, La cour, sans avoir égard à la demande de sursis, met l'appellation et ce dont est appel à néant ; émendant, déclare que le premier juge était incompétent ; condamne l'intimée aux dépens des deux instances ; ordonne la restitution de l'amende.

Liste des affaires qui seront soumises au jury pendant la 3^e session de 1858.

Lundi 6 août. — Debevre, vol avec escalade.
Mardi 7. — Pothier, vol avec effraction. — Dondelinger, vol au bureau des postes.
Mercredi 8. — Dassy et Brancotte, vol avec effraction. — Counet, blessures graves.
Jeudi 9. — Marie Debonnier : vol domestique. — M. Catherine Melard, vol domestique.
Vendredi 10. — Baupin, blessures graves avec préméditation.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

OUVRAGES NOUVEAUX PUBLIÉS PAR CETTE SOCIÉTÉ.
(Se trouvent chez H. DESSAIN, imp.-lib., place St.-Lambert.)
De l'éducation des filles, par Fénelon, prix 50 C^{mes}.
Histoire d'un louis d'or, par M^{me} Guizot, 50 id.
Notions élémentaires d'économie politique, 25 id.
2^e édition, Album moral, Vice et Vertu, douze sujets lithographiés, frs. 2
Tableaux d'arpentage (avec un manuel), 90
Toiles cirées (sur rouleaux), 5 50
Compas avec bouts en fer, 4 75
Tés pour le dessin linéaire, 2 50
Double décimètre, 50
Equerre, 25
MM. les instituteurs jouissent d'une remise de dix %.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 2 AOUT.
 Naissances : 2 garçons, 6 filles.
 Décès : 1 fille, 1 homme, 1 femme, savoir :
 Jean Joseph Dolne, âgé de 69 ans, chapelier, rue Chaussée des Prés, réhibataire. — Jeanne Balacs, âgée de 62 ans, blanchisseuse, rue Roture.

ANNONCES.

RUE DERRIÈRE LE PALAIS, N° 50.
 MIGETTE, accordeur de Pianos et Professeur de Musique, enseigne Violon, Clarinette, Flûte, Flageolet, Guitare, Sol-fège, etc. etc. 1085

A Louer

UN BEAU QUARTIER et une CHAMBRE, ayant une vue fort agréable, rue Ste-Ursule, n° 889. 1051

VENTE DÉFINITIVE

D'UNE

MAISON DE COMMERCE.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que, JEUDI 9 AOUT, à 11 heures, il VENDRA sans réserve d'infirmité ni de surenchère, sur la mise à prix réduite à 20,000 frs., UNE MAISON sise à Liège, rue Neuvice, n° 944. 1081

A SURENCHÉRIR DANS LA HUITAINE.

Par jugement du Tribunal Civil de Tongres du premier août courant, ont été adjugés, les

IMMEUBLES

saisis sur M. le comte de GELOES d'Eysden, en trente-quatre LOTS, dont les principaux sont les suivants :

LOTS.	HECT.	PERCH.	FRS.
1. Le CHATEAU D'EYSDEN avec environ	10	65	45,000
2. Un VERGER	8	18	54,500
4. Une FERME avec	52	06	148,000
5. Un MOULIN à eau avec	12	98	57,000
7. Une FERME avec	5	18	15,500
10. Un VERGER	5	15	21,200
22. Une FERME avec	7	67	25,200
23. Le CHATEAU D'OOST avec	41	09	111,500
25. Un PRÉ	5	80	22,000
55. Un BOIS	24	54	50,700

Toute personne solvable peut surenchérir d'un quart du prix principal, par une déclaration au greffe dudit tribunal dans la huitaine de l'adjudication. 1082

Il est reconnu par six années de succès et par l'expérience qu'en ont faite plus de TRENTE-MILLE personnes que,

LE TAFFETAS GOMMÉ

préparé par Paul GAGE, pharmacien, rue de Grenelle St. Germain, N° 15, à Paris, est le SEUL qui DÉTRUIT radicalement en peu de jours et sans douleur et sans salir la chaussure,

LES CORS, OGNONS ET DURILLONS.

Dépôts dans toutes les villes de France et chez A. Brunin, pharmacien, à Bruxelles, Montagne de la Cour. Bossut, père, pharmacien, à Tournay. Courtois, pharmacien, à Tournay.

VENTE

DE

GRAINS SUR PIED.

LE MARDI 7 AOUT 1858, à neuf heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

DES GRAINS

CROISSANS SUR ENVIRON 828 ARES, OU 9 1/2 BONIERS, dans le parc de WÉGIMONT, commune de Soumagne, consistant en seigle, orge, avoine et épeautre mêlé de seigle. Cette vente aura lieu, par portions, sur le terrain même, aux clauses et conditions à prélire. 1067

1 fr. 25 c^{es} **DICTIONNAIRE** relié, 1 f. 75

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE, CONTENANT D'APRÈS L'ACADÉMIE

La définition et l'orthographe de 500,000 mots, les principes et les difficultés du langage; publié par la Société Nationale, à Paris. SE TROUVEAU BUREAU du POLITIQUE.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE HOLLONGNE-AUX-PIERRES ET MONS.

PUBLICATIONS NOUVELLES EN EXÉCUTION DE L'ART. 15 DE LA LOI DU 2 MAI 1857.

Le ministre des travaux publics,

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1857 et l'arrêté royal du 22 juin 1857;

Vu la demande en concession des mines de houille sous les communes de Hollongne-aux-Pierres et Mons, formée le 30 juin 1825, par la dame Kaquet (Marie-Agnès), veuve du sieur Lohier (Hubert-Joseph), propriétaire, domicilié à Haynoul;

Vu la demande en extension de concession de mines de houille sous les communes de Hollongne-aux-Pierres et Mons, formée par la dame Kaquet (Marie-Agnès), veuve du sieur Lohier (Hubert-Joseph), et les sieurs Delbouille (Gilles-Joseph), notaire, résidant à Alleur; Body (Noël-Joseph) et Michel-Joseph, propriétaires, demeurant à Hollongne-aux-Pierres;

Considérant que ces demandes tombent sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857,

Arrête :

Art. 1^{er}. Lesdites demandes et le présent arrêté seront publiés dans le MONITEUR, par trois insertions consécutives, faites de quinze jours en quinze jours.

Art. 2. Ces demandes et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.

Bruxelles, le 12 juillet 1858.

NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE.

DEMANDE EN CONCESSION DE MINES DE HOUILLE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le premier juillet courant, la dame Kaquet (Marie-Agnès), veuve de Lohier (Hubert-Joseph), propriétaire, demeurant à Haynoul, a demandé la concession des mines de houille existantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 57 bonniers 51 perches, situés sous les territoires des communes de Hollongne-aux-Pierres et de Mons, et limités ainsi qu'il suit :

Au nord, à partir d'une borne en pierre qui sépare deux pièces de terre appartenant, l'une à Geradon (Noël-Joseph), et l'autre à Geradon (Jean-Joseph), par le chemin de Hollongne à Jemeppe, que l'on suit jusqu'à sa rencontre avec le sentier dit Pasay Bodson.

A l'est, suivant ledit sentier jusqu'à sa jonction avec un chemin qui communique aux propriétés du sieur Geradon (Jean-Joseph) et autres.

Au sud, partant du point de jonction de ces deux chemins, par une ligne droite longue de 558 aunes, se terminant à l'angle sud-est de la prairie du sieur Body (Michel), située au chemin de Hollongne à Flemalle-Grande dit Haisse-Vache. De là, par une seconde ligne droite longue de 504 aunes, s'arrêtant à une borne placée à l'angle sud-est d'une pièce de terre appartenant à Dassoul (George), et à l'angle sud-ouest d'une autre pièce de la dame veuve Lohier.

A l'ouest, de cette borne, par une ligne droite longue de 525 aunes, se terminant à l'angle sud-ouest d'un petit bois appartenant aux sieurs Geradon (Jean-Joseph) et Noël (Joseph). De ce point, suivant la limite est de ce bois jusqu'aux haies d'une prairie appartenant au sieur Geradon (Jean-Joseph); longant ensuite la haie de cette prairie vers le nord, et parvenu à son extrémité vers ce point, par une ligne droite longue de 25 aunes, aboutissant à la borne en pierre qui sépare les propriétés des sieurs Geradon (Jean-Joseph) et Jean-Noël, point de départ.

Le pétitionnaire a offert aux propriétaires de la surface le quatre-vingt-unième panier de la mine à extraire sous leurs fonds, ou dix cents par bonnier métrique durant l'exploitation.

Demande en extension de concession de mines de houille.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 26 janvier 1826, sous le n. 954 du répertoire particulier, la dame Kaquet (Marie-Agnès), veuve de Lohier (Hubert) de Haynoul, et les sieurs Delbouille (Gilles-Joseph) d'Alleur, Body (Noël-Joseph) et Michel-Joseph, ces deux derniers de Hollongne-aux-Pierres, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 43 bonniers métriques, dépendant des communes de Mons et Hollongne-aux-Pierres et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

A l'est, partant de l'axe du clocher de l'église de Hollongne-aux-Pierres par une ligne droite longue de 90 aunes environ, traversant la place du village de ce nom et aboutissant à l'embouchure d'une ruelle dite de Belles-Dames; suivant ensuite cette ruelle jusqu'à la rencontre de l'enclos appartenant à Body (Noël-Joseph); longant alors les diverses sinuosités de cet enclos, puis la haie qui borde le chemin de l'Aide jusqu'à la rencontre du chemin du Vinave, que l'on suit également jusqu'à sa jonction avec celui de Hollongne-aux-Pierres à Mons, premier point de jonction des limites de l'extension avec la demande en concession.

Au sud, prenant alors le chemin de Hollongne à Mons et le continuant jusque vis-à-vis la ruelle de Méan.

A l'ouest, descendant ensuite ladite ruelle Méan en traversant le hameau de ce nom, jusqu'à la ruelle des Prêtres que l'on suit aussi jusqu'à la rencontre de la haie qui sépare les propriétés de Body (Noël-Joseph), d'avec celles de Thiry (Toussaint) et Drapier (Jean-Joseph); côtoyant ensuite cette haie, puis les limites nord-est du bois Craquet jusqu'à un vieux chêne existant vis-à-vis un chemin d'aisance.

Au nord, de ce chêne, par une ligne droite longue de 160 aunes environ, se terminant à la limite séparatoire des propriétés des sieurs Elias (Nicolas) de Mons, et de Body (Michel-Joseph); de ce point, par une deuxième ligne droite longue de 80 aunes environ, aboutissant à la limite qui sépare les biens du sieur Body (Michel-Joseph), de ceux des enfants Hellin de Grâce-Montegnée; puis, par une troisième ligne droite longue de cent aunes environ, finissant à une borne qui sépare les propriétés du sieur Dussart (Louis-François), d'avec celles de la veuve Struman (André); de cette borne, par une quatrième ligne droite longue de 180 aunes environ, aboutissant à la voie des ânes à la ligne de séparation des propriétés des enfants Hanson (Joseph), et de Body (Michel-Joseph); puis, par une cinquième ligne droite longue de 510 aunes environ, se terminant à l'axe du clocher de l'église de Hollongne, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface le 80^{me} panier des mines à extraire ou 40 cents par bonnier métrique.

BOURSES.

PARIS, LE 1^{er} AOUT.

Trois p. c.	80 90	Actions réunies	—
Quatre p. c.	—	Différée ancienne	—
Cinq p. c.	111 50	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque	2607 50	Dette active	22 1/2
Obl. la vil. de Par.	1160	Id. passive	—
Emprunt belge	105 5/4	Emp. rom.	101 5/8
Société Générale	—	Rente de Naples	99 25
Banque de Belgiq.	1445	Empr. portugais	—
Mutualité	—	Migueliste	—

LONDRES, LE 31 JUILLET.

5 p. c. consolidés	95 7/8	Différées	8 5/4
BELGE 1852, c.	102 5/4	Passives	5
Holl. Dette active	55	RUSSE	—
Portug. 5 p. c.	55 1/4	BRESIL	81 1/4
Id. 3 p. c.	25 1/4	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1854	21 5/4		

AMSTERDAM, LE 1^{er} AOUT.

HOLL. Dette activ.	101 15/16	Certific. à Amsterd.	—
Dito 2 1/2	55	POLOGNE, L. fl. 500	—
Différée	—	Prus. L. de Rd. 50	—
Billet de change	25 5/16	ESPAGNE, E. Ard.	21
Obl. synd. d'aun	90 5/8	Dito grad.	—
Id. 5 1/2	80	Dette différé. anc.	—
S. de G. des P.-B.	169	" nouv.	—
" nouvelle	—	" passive	—
RUSSE, Hope et Co	105 5/4	AUTR. Métall. 5	—
" 1829, 5	—	BRES. Obl. à Lond.	80 1/8
Inser. au gr. livre	69 11/16		

ANVERS, LE 2 AOUT.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A PRUSSE, Em. à Berl.	116 1/2	A
" Det. diff.	49	A NAPLES, Cert. Fal.	95 5/8	
Empr. de 48 mill.	101 5/4	A ET. ROM. Lev. 1852.	101 5/8	
Id. de 50 mill.	92 1/4	P Cert. à A. 1854	100 1/2	P
HOLL. Dette activ.	—			
Rente rembours.	—			
AUTRICHE, Métall.	106 5/8	P		
Lots de fl. 100	511	A Amsterd. C. jours	5/4 1/2 p.	P
" H. 250	456	Id. 2 mois	—	
" H. 500	756	Rotterdam. C. jours	5/4 1/2 p.	P
POLOG. Lots fl. 500	117 1/4	Id. 3 mois	—	
" H. 500	158	Paris. C. jours	1/8 av.	A
BRES. Em. L. 1854	79 7/8	Id. 2 mois	5/8 p.	P
ESPAGNE, Ardoin	20 5/4	A Londres. C. jours	40/5	P
Dette passiv. 1854	—	Id. 2 mois	40/1 1/2	P
" Différée	6	Francfort. C. jours	55 15/16	A
DANEMARC. E. NOIL.	95 1/2	Id. 3 mois	55 1/2	A
Dito à L.	75 1/4	P Bruxelles et Gand.	1/8	A

BRUXELLES, LE 2 AOUT.

Dette active 2 1/2	55	A Brasseries	—
Emp. Rothschild	101 5/4	Tapis	—
Fin courant	—	Fer d'Ougrée	—
Emp. de 50 mill.	92 1/4	P Mutualité	117 1/4
Id. de 57 mil.	74 5/8	P S. G. Bruges	—
Emp. de 1852 (4)	98 5/8	P Monceaux	—
Act. de la Soc. G.	851	P Act. réunies	—
Emp. de Paris	1760	P Act. réunies	—
S. de Comm. de c.	149	P Borinage	100
B. de Belgique	441	P Houroux	—
C. de S. et Oise	112 1/2	P Papeterie	—
Hauts-Fourneaux	—	P Lits de Fer	—
Banque Foncière	100 1/2	P Luxembourg	—
Idem	—	P Herve	—
Flenu	200	P Ch. de Fer de Col.	997
Hornu	—	Ch. de B., M. et B.	—
Sclessin	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale	—	Holl. Dette active	54 5/4
Levant du Flenu	160	A Losrenten inscrit.	100
Ougrée	—	Autriche, Métalliq.	106 1/4
Sars-Longscham	—	Naples, C. Falcon	—
Chemin de Fer	—	Espagne, Ardoin	20 5/4
Vennes	—	Fin courant	—
St-Léonard	115	P Prime un mois	21 D. 1
Chatelneau	—	Différée de 1850	—
Verreries	—	Idem de 1855	—
Betteraves	—	Passives	—
Verrerie de Charl.	—	BRESIL, E. de Roth.	—
L'Espérance	—	Rome, E. de 1854	101 5/4

VIENNE, LE 25 JUILLET.

Métalliques, 107 1/2. — Actions de la Banque, 1446 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 2 AOUT.

La gallesse danoise Fradenesmilde, v. de Liverpool, ch. de diverses marchandises.
 La golette hambourg. Activ, v. de Liverpool, ch. de diverses marchandises.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 2 AOUT 1858.

Froment, l'hectolitre	Fr. 20 85.
Seigle, idem	13 09.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège